



## Je veux un remboursement et pas un avoir

Par **Leroy Isabelle**, le **22/01/2017** à **19:30**

Bonjour,

suite à un litige qui se "règle" à l'amiable, le réparateur d'une machine à chape accepte de nous rembourser les factures exigées - puisque la machine n'a jamais été réparée correctement et qu'il nous a fait payer un réglage supplémentaire qui n'a servi à rien. Le problème est qu'il nous a donné des avoirs et il est absolument hors de question que nous fassions à nouveau appel à ses produits ou services. Cet argent est destiné à payer un autre professionnel pour les réparations non effectuées chez lui. Mon compagnon va lui demander un remboursement financier de ces avoirs mais nous cherchons à être dans notre bon droit de lui exiger de nous rembourser notre argent autrement que par ses avoirs dont nous n'avons que faire.

Avez vous une loi, quelque chose qui puisse lui imposer de nous rendre notre argent? A savoir qu'il a falsifié une facture pour nous faire croire que nous ne pouvions rien lui reprocher.

En vous remerciant par avance, ce problème devient critique car la machine nous est indispensable.

Isabelle